

UN AVOCAT PARISIEN MENACÉ PAR LE CLAN BEN ALI

LE 24 MARS 2011 GUILLAUME DASQUIÉ

Le clan Ben Ali a-t-il menacé un avocat parisien pour camoufler des affaires inavouables ? La brigade criminelle enquête discrètement depuis plusieurs mois. OWNI lève le voile sur une opération barbouzarde où le suspect dort en prison. Révélations.

Selon des sources proches du procureur de la République de Paris, une information judiciaire est en cours au sujet de menaces de mort visant l'avocat parisien Thibault de Montbrial, en raison des dossiers tunisiens qu'il a défendus. Des rapports et des procès-verbaux de la Direction de la police judiciaire, consultés par OWNI, montrent que la Brigade criminelle enquête depuis plusieurs mois et soupçonne des proches du clan Ben Ali.

Les menaces remontent au 15 octobre 2010, quelques mois avant la chute de Ben Ali à Tunis. Prises manifestement très au sérieux par le parquet, elles ont entraîné l'ouverture d'une information judiciaire, le 21 octobre, confiée à la juge Michèle Ganascia. Une chronologie confirmée par l'avocat Pierre-Olivier Sur, chargé de représenter son collègue dans ce dossier :

“

C'est rarissime et c'est du sérieux. Thibault de Montbrial a fait l'objet d'une longue surveillance avant de recevoir ces menaces. Plusieurs témoins les ont détaillées. D'ailleurs, à la demande de la juge, un suspect est incarcéré depuis plusieurs mois.

”

Selon les procès-verbaux établis par la Brigade criminelle, ce suspect s'appelle Karim Mahjoubi. À en croire les différents témoignages recueillis, l'homme s'est posté face à l'avocat et a mimé un égorgement avec le tranchant de la main, après l'avoir attendu ostensiblement au pied de son immeuble durant plusieurs jours.

Interpellé et placé en détention provisoire, il a réfuté l'ensemble des griefs. L'enquête a cependant révélé plusieurs contradictions dans ses dépositions et a montré qu'il utilisait diverses identités, au moins six autres. Les policiers ont aussi établi qu'il profitait d'une véritable logistique lors de sa surveillance du cabinet de l'avocat parisien.

Motif des menaces ? La défense d'un homme d'affaires en disgrâce

Thibault de Montbrial (par ailleurs avocat d'un des salariés de Renault accusé à tort d'espionnage) a estimé que ces menaces pourraient être la conséquence de sa défense de l'homme d'affaire tunisien **Ghazi Mellouli**. Autrefois proche de **la famille Trabelsi** – du nom de l'épouse du dictateur – ce négociant a connu des aventures plutôt violentes après être tombé en disgrâce à la fin des années 90. Face aux enquêteurs, M^e de Montbrial a livré les explications suivantes :

“

Mellouli reçoit des menaces de violences physiques (enlèvement et sévices) depuis septembre 2010 sur son téléphone portable, de numéros tunisiens (...) Pour bien comprendre la pression qui s'exerce autour de la personne de M. Mellouli, je vous précise que jusqu'à la fin des années 1990, il était en affaire avec l'un des membres les plus

puissants de la famille Trabelsi (Moncef Trabelsi), et donc très proche du pouvoir. Ce proche associé a ensuite été retrouvé mort dans des conditions mystérieuses et de ce que j'ai compris de son histoire, Ghazi Mellouli s'est alors fait persécuter par le pouvoir tunisien, qui l'a ruiné et fait emprisonner pendant trois ans.



Pour l'avocat parisien, son client connaît intimement les dessous de la dictature tunisienne, susceptibles d'éclabousser plusieurs personnalités. Les menaces de M. Mahjoubi viseraient donc à le faire renoncer à défendre ce client.

À Paris, une structure clandestine pour les affaires du clan Ben Ali



Lors d'un entretien, Ghazi Mellouli nous a expliqué comment l'appareil d'état tunisien avait entretenu à Paris, jusqu'en 2010, une structure chargée d'assister les affaires du clan Ben Ali en recourant à des organisations relevant du grand banditisme. À l'occasion, elles étaient aussi sollicitées pour des opérations d'intimidation.

À Tunis, plusieurs personnalités nous ont assuré que l'existence de telles pratiques était prise très au sérieux – notamment par des avocats membres du Comité de lutte contre la corruption, qui enquête sur les années de dictature. Sur place, nous avons également rencontré un entrepreneur du bâtiment à l'origine d'une des premières procédures pénales pour racket et corruption visant nommément cette même famille Trabelsi, sur la base d'une plainte déposée devant la Cour de Tunis.

Dans cette procédure, **Fathi Dammak** accuse Belhassen Trabelsi d'avoir tenté de le racketter puis d'avoir organisé l'enlèvement de son fils de 14 ans pour le contraindre à verser des pot-de-vin sur un marché immobilier. Les documents dont nous avons obtenu copie donnent crédit à sa version des faits. Réfugié au Canada depuis la chute de Ben Ali, Belhassen Trabelsi n'a pas indiqué s'il comptait se défendre devant les tribunaux tunisiens.

Crédit Photo Flickr CC : **Abode of Chaos** // **Wikimedia Commons**

HANNACHI

le 24 mars 2011 - 23:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



L'histoire de cet entrepreneur n'est pas clean d'après ce que j'ai pu lire quelque part sur Facebook, il a cherché à contourner la législation dans cette affaire d'immeuble à Ben Arous en voulant ajouter deux étages de plus que ce qui était prévu au départ sans prendre conscience des risques de sécurité ni des lois d'urbanisme de la région. Il a cherché juste à se faire de l'argent par tout les moyens et personne n'a voulu le suivre. Il faut faire attention à ceux qui cherchent à faire les victimes, au nom de la révolution Tunisienne et au nom de tout sauf les proches du clan Ben Ali. Ce type n'est pas mieux qu'eux. Un conseil pour(Owni.fr) faites attention à ce genre d'individus qui vous induit en erreur. Salutations et bonne continuation.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DE TUNIS

le 25 mars 2011 - 1:25 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il ne faut pas toujours croire les déclarations postés sur les comptes Facebook. L'histoire de Fathi Dammak est emblématique des méthodes prédatrices de la Tunisie de Ben Ali. En marge des commentaires ; des preuves matérielles montrent comment cet entrepreneur a été invité de manière pressante à construire des étages supplémentaires dans un programme immobilier. Avant que des proches de la famille Trabelsi le presse de payer des commissions sous peine de déclarer ses constructions illicites. Beau cas de comportement prédateur.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DE TUNIS

le 25 mars 2011 - 1:25 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Voir <http://www.tunisia-today.com/archives/64687>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HANNACHI

le 25 mars 2011 - 7:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Voilà mieux que Facebook, si cela peut apporter plus de crédibilité à mon modeste témoignage (J'ai dit peut-être Facebook! Eh bien, non! C'était le journal Tunisien Le Temps! et voilà le lien de l'article: <http://www.letemps.com.tn/article-54105.html>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HANNACHI

le 25 mars 2011 - 7:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Voilà, c'est dans ces termes que le journaliste s'exprime sur ce monsieur: " Le promoteur s'est livré, le 5 mars dernier, sur nos colonnes à un habile exercice de victimisation. Belhassen Trabelsi l'aurait squatté, selon ses dires... Or l'architecte et l'ingénieur conseil font des révélations accablantes sur ce promoteur et sur ses affabulations

Nous avons publié en date du 5 mars courant le témoignage de ce monsieur qui s'estimait victime du Clan Ben Ali. L'article intitulé : Années d'injustices : « Il voulait construire «Carrefour Ennajah» à Chouchet Radès... Et du coup, Belhassen Trabelsi entre en scène », ce qui aurait provoqué la réaction de nos lecteurs, mais aussi celle des personnes qui connaissaient de près le dossier de « Carrefour Ennajah ».

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JULIEN JOLY

le 25 mars 2011 - 11:10 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le titre en lui-même est une prise de position intéressante.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0


LUI RÉPONDRE

SOYONSERIEUX

le 25 mars 2011 - 14:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



M.Mellouli et bien d'autres ont bien trompés avec les Ben Ali et Trabelsi et à l'époque ils ne juraient que par eux et se vantent et parlent même à leurs noms alors toutes ces soient disant victimes qu'ils se taisent et réglent leurs comptes en silence.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

PHILIPPE

le 27 mars 2011 - 0:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Grâce une rencontre au salon des Seniors ,qui collabore à ce site, je vous ai découvert: merci Je devine que vous n'avez pas la "langue de bois" et j'attends avec impatience vos newsletters.
très cordialement
R.Philippe*

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

ABDO

le 29 mars 2011 - 0:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



il claire que Mr Hannachi est engagé à fond dans cette affaire. il est étonnant de trouver des genres ayant l'audace de défendre le diable en offensant ses victimes.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

BRAHIM

le 29 mars 2011 - 1:10 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



au lieu de conseiller owni.fr de ne pas s'aligner à coté des tunisiens , de ne pas accomplir sa mission et de ne pas éclairer la réalité, Mr Hannachi devrait se conseiller de vérifier la coté qu'il la défend. j'espère qu'il sera surprit d'avoir défendre le mauvais clan.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

HANNACHI

le 29 mars 2011 - 1:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Un cadeau pour Abdo: "Il n'y a aucun vice qui nuise tant à la félicité des hommes que celui de l'envie." René Descartes

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

ECOLO

le 29 mars 2011 - 7:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



L'entrepreneur devrait charger un avocat à Montréal de poursuivre Belahssan Trabelsi. Les juristes là-bas disent que c'est la seule manière de le coincer.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0


LUI RÉPONDRE

YOUSRI

le 29 mars 2011 - 23:47 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ça pu les TRABELSI dans vos commentaire Mr HANNACHI ou j'ai tort ? et le fait de changer souvent de nom c une vieille technique...

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

KATHERINE



le 14 février 2012 - 9:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Fidngn this post solves a problem for me. Thanks!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HANNACHI

le 30 mars 2011 - 0:07 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cher Yosri, je n'ai plus envie de m'éterniser dans ce sujet, Les Trabelsi, je les emmerdent, c'est des voyous, de la racailles et je n'ai pas besoin de justifier à qui que ce soit mon patriotisme, la Tunisie, je l'ai quitté depuis 1989. Et enfin, Hannachi c'est mon nom de famille, je ne suis pas comme tout ceux qui se cachent derrière des pseudos. (Pour ton info Yosri, tu peux demander à vérifier auprès de l'administrateur de ce site d'identifier les IP).

PS: Je ne comprends pas l'entêtement de ces gens qui cherchent à défendre l'indéfendable! ce n'est pas moi qui a écrit cet article au journal "Le Temps de Tunisie" tout de même ! Article: <http://www.letemps.com.tn/article-54105.html>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

YOUSRI

le 30 mars 2011 - 0:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



consultez le liens ci-dessous et vous verrez la propagande dégoulinante et les interviews bidons et que la maison Essabah sombre encore plus bas dans les marécages du journalisme à deux balles et fait dans le bidouillage de photos.

<http://nawaat.org/portail/2010/08/21/tunisie-au-groupe-assabah-apres-les-interviews-bidons-les-photos-truquees/>

Donc ne jamais se fier à un journal comme le temps surtout en connaissant a qui il appartient (Mr Sakhr el matri le gendre de ZABA).

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ABDO

le 30 mars 2011 - 0:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



qui envie un voleur évadé?

mr Hannachie croit que je suis peut être un homme d'affaires qui envie son patron, désolé c'est pas le cas, je suis un tunisien intéressé par une Tunisie propre et non corrompu.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HANNACHI

le 30 mars 2011 - 2:30 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je l'ai déjà vu cet article et je ne le conteste pas! C'est des voleurs tous Zaba & Cie. Mais ce que je ne comprends pas, c'est le faite de persister à défendre un type qui dit qu'il les a fréquenté et avoir fait des affaires avec eux ? Il devrait leur ressembler! Non ? Il a tout simplement payer le prix! Tu dois connaître le proverbe qui dit " Dis-moi qui tu fréquente, je te dirais qui tu es", ou encore l'histoire d'Icare? Et puis, "Un courtisan doit être sans humeur et sans honneur". Tant pis pour lui, à la fin! Je me soucis plus pour ces pauvres gens victimes de ce genre de promoteur sans scrupule, qui pour un R+4 veut un R+6, Deux étages de plus, sans se soucier de la sécurité des occupants!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ABDO



incarcéré bientôt

Entre autre pour l'affaire de la STIR ou avec un complice français et la PDG Ali Labieh qui lui est déjà en prison

Il va être entendu pour des sociétés qui ont servit a blanchir de l'argent via Paris Genève et l'Asie.

Ces sociétés sont aujourd'hui liquidées

AMD (african meadist Development) 112 av Klebert a Paris dirigée par Pierre Bonnard Parmex dans la canton de Zug (ch 170 4 004 047-2)terrassenweg 1a dirigée par un certain Krafft Partice

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NABI

le 11 juin 2011 - 18:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Maitre De Montbrial se trompe car Mellouli était dans le clan Trabelsi jusqu'en 2008 puisque qu'il gérait pour le clan la société Transmed

Les avocats français se font manipuler par Mellouli et ne vérifient rien.

Mellouli est reconnu en Tunisie pour être un escroc et certainement un opposant politique et les seuls affaires qu'il a pu faire il les a faites avec les Trabelsi

Les autorités tunisiennes sont en train de s'occuper de lui et de son associé Pierre Bonnard et ce n'est pas politique !

Les français sont vraiment des naïfs !!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PIERRE BONNARD

le 4 août 2011 - 11:00 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Aux personnes qui liraient ces commentaires diffamatoires :

La plupart des pseudos utilisés pour des commentaires sont utilisés par la même et unique personne. Il s'agit de Lotfi Belhadj.

Il se trouve que j'ai porté plainte pour escroquerie et abus de confiance il y a 3 ans à Tunis auprès du Procureur de la République contre Lotfi Belhadj. Malheureusement, tant que le clan Ben Ali-Trabelsi était au pouvoir, l'instruction n'a pu suivre son cours.

Révolution oblige, le dossier est maintenant à l'instruction à Tunis et la justice suit son cours normalement. Lotfi Belhadj sait qu'il risque gros désormais. Ces commentaires, dont il est impossible d'en identifier l'expéditeur réel, sont une tentative désespérée de Belhadj qui espère ainsi créer la confusion au Tribunal de Tunis.

J'attends patiemment que le jugement tombe et que la vérité éclate enfin.

Je déposerai début septembre 3 autres plaintes au Tribubal de Tunis contre Belhadj et Akram Bouaouina.

J'indique par ailleurs que j'ai déjà fait condamner Belhadj en France le 26 juin 2008 au TGI de Paris aux dépens, qu'il a été condamné à me régler la somme de 2.000 Euros en dommages et intérêts; et 1.500 Euros en application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile. N°RG : 08/55080

A la différence de Belhadj, je ne me cache pas, je n'ai jamais été condamné à aucune peine et je réalise des affaires en toute transparence depuis plus de 20 ans dans le monde arabe, où ma réputation est bien connue.

Je réside entre la France et la Tunisie. Je suis toujours joignable sur mes 2 portables français et tunisien (chez Orange) que l'on peut obtenir très facilement.

Pierre Bonnard

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PIERRE BONNARD

le 21 août 2011 - 13:55 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Réponse à Justice, ie Lotfi Belhadj Belhadj,

L'interdiction de sortie du territoire (08) tunisien a bien été demandée et obtenue par votre avocat (dans des conditions plus que discutables)et il n'y a que vous pour le savoir d'ailleurs.

Ceci dit, vous êtes très mal renseigné. Le 08 a été enlevé la semaine suivante car rien ne le justifiait et la justice tunisienne a bien compris que vos plaintes avaient un

caractère purement dilatoire.
Pour le reste, je vous attends en septembre au tribunal de Tunis.
PB

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JUSTICE

le 22 août 2011 - 12:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Mr Pierre Bonnard

Répondez comme vous êtes transparent

Connaissez vous Mr Maxime Dubreuil ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PIERRE BONNARD

le 22 août 2011 - 12:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Belhadj,
Assez joué.

Je réserve mes réponses à la justice tunisienne pour septembre. Je vous ai fait condamner en France et vous aviez utilisé les mêmes méthodes. J'ai confiance en la justice tunisienne et j'ai bon espoir d'obtenir gain de cause.
Sachez juste que je suis désormais résident en Tunisie. Cela devrait vous faire réfléchir.
PB

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SURLESEUX

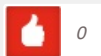
le 23 août 2011 - 0:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



M.Bonnard

Vos commentaires demeurent incapables de répondre aux questions relatives aux raisons effectives de votre séjour en Tunisie ainsi qu'à celles relatives à vos relations avec les bandes des Trabelsis et des ben Ali. Auriez-vous le courage de déterminer avec précision les montants que vous avez pillés moyennant des sociétés fictives et des identités fausses? .Encore faut-il dire que les Hommes de la révolution tunisienne n'ont pas de temps à perdre à satisfaire les besoins biologiques dont vous vous êtes habitué dans votre éventuel pays d'origine.A votre place j'aurai honte!!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PIERRE BONNARD

le 23 août 2011 - 12:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Belhadj,

Je vous ai dit assez joué. Votre ping-pong ne m'intéresse pas.
Vous êtes à l'origine, avec le clan Ben Ali, des escroqueries perpétrées contre ces sociétés. C'est amusant de vous voir vous exiler ici par pseudo interposé.
Venez donc expliquer tout ça au tribunal à Tunis, nous vous y attendons avec impatience.
Contrairement à vous, je suis très serein et je sais exactement où cette procédure va vous mener.
Bonne chance.
PB

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

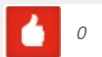
JUSTICE

le 24 août 2011 - 11:18 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Et VIVE la liberté sur OWN!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Bataille pour les archives parisiennes de Ben Ali » | Tunis Tribune le 16 juin 2011 - 16:05

[...] documents récemment apparus dans le cadre d'une enquête de la Brigade criminelle (révélée par OWN!) détaillent la structure de l'appareil benaliste, et prouvent l'importance du Rassemblement [...]